

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **trente septembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h30) et Roseline TRAMBOUZE.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE  
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK  
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

**Absent sans pouvoir :** Patrick PORNET

**Secrétaire de séance :** André ALEX

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- Acompte sur subvention 2025 à l'association la Soupe au Caillou

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'un acompte de 60 000 euros sur la subvention 2025 au profit de l'association La Soupe au Caillou. Il s'agit de permettre à l'association de fonctionner dès janvier 2025 en ayant de la trésorerie.

Madame STALARS explique que la Caf de la Loire nous a informé des dispositions prises au titre du fond d'aide exceptionnel en soutien aux structures d'animation de la vie sociale rencontrant des difficultés financières. L'objectif est de préserver l'offre existante sur les territoires. L'association La Soupe au Caillou a un fonds de roulement inférieur à 3 mois (10 jours) et présente un déficit de 10 000 € sur l'année 2023. La Caf apportera une aide financière à hauteur de 50 % du déficit. Cet effort de la Caf vise également à encourager les structures AVS elles-mêmes et les autres financeurs et partenaires des structures d'animation de la vie sociale à s'inscrire dans un travail de consolidation de la structure via un plan d'actions de redressement travaillé conjointement entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les fédérations.

Madame STALARS informe que la Caf versera un bonus « territoire CTG » aux crèches pour l'ensemble des places PSU. En effet, les charges pour les crèches ont augmenté et ce bonus leur permettra de maintenir ou développer leur activité.

Monsieur le Maire fait part que Roannais Agglomération souligne une excellente gestion de l'association la Soupe au Caillou et leur a accordé une subvention exception de 8 000 €.

Madame STALARS ajoute que d'autres associations sur le roannais ont bénéficié d'une subvention exceptionnelle pour faire face aux difficultés financières.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cet acompte de 60 000 euros sur la subvention 2025 à la SAC.

- **Mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération – convention de partenariat 2024-2027**

Monsieur LAREURE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat 2024-2027 avec Roannais Agglomération pour la mise en réseau des médiathèques. Cette convention prendra effet à compter de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2027.

En cohérence avec les orientations nationales en termes de lecture publique et en conformité avec la politique intercommunale définie depuis 2019, la mise en réseau des médiathèques publiques qui irriguent le territoire entend affirmer le rôle positif de ces médiathèques auprès des habitants de Roannais Agglomération et renforcer les actions participant du développement de la lecture publique, en s'attachant notamment :

- À une plus grande équité de l'accès à l'offre de lecture publique pour tous, notamment les habitants éloignés de la centralité du territoire, où se concentre aujourd'hui l'offre la plus structurée, et en tenant compte des logiques de flux quotidiens ;
- À un niveau de services consolidés dans les médiathèques municipales en s'appuyant sur les services déclinés au niveau intercommunal et en identifiant de nouveaux services ;
- À une dynamique de réseau où les bibliothécaires intercommunaux et municipaux (professionnels et bénévoles) coopèrent, gagnent en compétences et sont à même de répondre aux enjeux actuels de la lecture publique.

Dans cette perspective, Roannais Agglomération a défini un plan d'action 2024-2027 pour faire converger son action et celle des communes dotées de médiathèques municipales, autour de 4 axes principaux :

- Instaurer une carte unique rendant possible l'emprunt dans toute médiathèque participant au réseau et le bénéfice des services de l'ensemble des médiathèques, in situ ou à distance (offre en ligne) depuis un seul site internet via un seul compte usager. La possibilité de restituer un document dans une autre médiathèque est restreinte aux médiathèques desservies par une navette documentaire ;
- En écho à la convention d'éducation aux arts et à la culture 2022-2026, entreprendre des projets d'éducation aux arts et à la culture au bénéfice des publics des médiathèques municipales en prenant appui sur des artistes invités en résidence-mission et en élaborant autour un parcours de médiation et une programmation culturelle ;
- Impulser une médiation numérique au sein des médiathèques municipales par des actions coconstruites et menées conjointement ;
- Intégrer les évolutions professionnelles et les enjeux du rôle de bibliothécaire en favorisant l'échange, le retour d'expérience, le renouvellement des pratiques et en ouvrant vers de la formation professionnelle. Cet objectif est à articuler avec le Département au regard de sa mission de formation des bibliothécaires.

Monsieur LAREURE explique que concernant, Perreux, la migration informatique interviendra en 2026 et la mise en œuvre de la navette documentaire sera effective en 2027.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de partenariat 2024-2027 de mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de raccrocher un point à l'ordre du jour afin d'approuver le bail professionnel entre la commune de Perreux et Madame Melike Ozdemir, médecin généraliste. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.*

- **Bail professionnel entre la commune de Perreux et Madame Melike Ozdemir, médecin généraliste**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a aménagé un espace médical composé de cinq salles de consultation, avec un accueil, salles d'attente et une salle de réunion. Cet aménagement est livré depuis fin mars 2024. Il accueille depuis le 1<sup>er</sup> avril plusieurs professionnels de santé.

A cet effet, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le bail professionnel entre la commune et Madame Melike Ozdemir, médecin généraliste pour une durée de 6 années à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour se terminer le 31 octobre 2030 en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel de 450 € (hors charges locatives et hors révision). Il est précisé que les locaux seront mis à disposition de Madame Melike OZDEMIR gratuitement pour le mois de novembre 2024.

Le bail porte sur un cabinet de consultation de 20.05 m<sup>2</sup> et des parties communes (salles d'attente, couloir, toilettes pour les patients et salle de pause/réunion avec toilettes) d'une superficie de 93.39 m<sup>2</sup> soit une superficie totale de 113,44 m<sup>2</sup>, sis 376, Route de Roanne.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce bail professionnel entre la commune de Perreux et Madame Melike Ozdemir, médecin généraliste.

[Arrivée de Monsieur PORNET à 20h30]

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Espace médical**

Madame RENARD souhaite connaître la date d'arrivée du troisième médecin. Madame STALARS lui répond que son arrivée est retardée car ce généraliste a un impondérable. Monsieur le Maire propose de patienter encore quelques mois, et ensuite une réflexion sera faite sur une recherche d'un nouveau médecin. Madame RENARD demande s'il n'est pas envisageable de recourir à un interne en attendant l'arrivée d'un médecin. Monsieur le Maire lui répond que c'est un sujet à aborder avec les deux médecins et que ce troisième cabinet de consultation serait à équiper.

- **E.A.G.C. : liste des projets**

Monsieur le Maire rappelle que ce point a fait l'objet d'une demande de conseillers lors d'un précédent Conseil Municipal. Cette liste est à nouveau présentée. Les premiers projets hiérarchisés sont la sécurisation des abords des écoles et de la salle des Vignes. Monsieur DUCROS informe que suite à la commission voirie qui s'est réunie le 21 septembre, une signalétique sera mise en place avec du marquage au sol, du visuel et éventuellement du mobilier urbain.

L'aménagement de la ZA était également un projet qui devait se réaliser. Monsieur le Maire rappelle que suite au départ du médecin généraliste, la commune a fait l'acquisition de

l'ancienne pharmacie et à aménagement ce bâtiment pour créer un espace médical. Les travaux de la Zone Artisanale ont donc été reportés. Madame TRAMBOUZE demande si les artisans et commerçants de la zone artisanale se sont manifestés depuis la première réunion publique. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas eu de demande spécifique et qu'il relaye l'information lorsqu'il rencontre des commerçants. Monsieur DUCROS ajoute que la ZA est très dynamique et très fréquentée. Quant à l'éclairage public, il fonctionne encore. Monsieur DUMAS souligne que le trottoir de droite en partant du rond-point du Renouveau jusqu'aux commerçants est en très mauvais état. Sa réfection serait un gros chantier en raison des accotements étroits.

Monsieur le Maire continue la liste des projets par l'aménagement intérieur de la maison à pans de bois. Il explique que les travaux sont reportés en raison du non versement de la subvention de 100 000 € du département.

Sur cette liste de projets hiérarchisés, Monsieur le Maire énonce l'aménagement de l'entrée du village et le terrain de football. Il reviendra sur ces deux points plus tard dans la séance.

Dans un autre domaine, Monsieur le Maire informe que Roannais Agglomération se portera acquéreur de tout le linéaire de l'ancienne voie ferrée de Vougy à Le Coteau pour la réalisation d'une voie verte.

Sur cette liste, d'autres projets avaient été émis comme l'extension de la salle des Vignes. Madame TRAMBOUZE remercie d'avoir repris point par point cette liste de projets et constate que suite au classement des différents projets, l'ordre des priorités n'a pas été respecté et qu'une étude aurait pu être réalisée sur l'agrandissement de la salle des Vignes.

- **Terrain de football**

Madame VALADE informe que suite à une demande de l'association pour la transformation en gazon synthétique d'un terrain de football en gazon naturel, la municipalité a reçu une entreprise pour étudier la faisabilité de ce projet. Elle rappelle qu'il s'agit-là juste d'une étude et qu'aucuns travaux ne seront entrepris sur ce mandat d'élus. Un premier rendez-vous a eu lieu sur place puis un second rendez-vous pour l'explication du devis. Il a été convenu de mandater cette entreprise pour l'étude préalable et l'avant-projet pour 4 100 € H.T.

- **Aménagement entrée du Village**

Monsieur le Maire rappelle que le projet est la suppression de la pointe du bâtiment puis l'aménagement sur deux niveaux extérieurs pour embellir la perspective. Les garde-corps et murets en pierre seront identiques à ceux qui se trouvent le long de la route, la partie basse sera ornée de végétaux. Il présente le projet modifié suite aux remarques des élus lors du dernier Conseil Municipal. La partie basse végétalisée sera agrandie puis sur la partie haute, la terrasse se terminera en pans coupés pour une meilleure esthétique. Le dernier changement apporté est du côté de la route départementale avec la création de fausses portes. Ce nouveau projet est donc validé par l'ensemble du Conseil Municipal. La demande de permis de construire sera déposée dans les prochains jours. Monsieur DUMAS demande si ce projet a été chiffré avant de déposer la demande d'urbanisme. Monsieur le Maire lui répond par la négative et ajoute que même si un permis de construire est déposé, cela n'engage en rien les travaux.

- **Intervention de Madame VALADE**

Elle informe que le nouveau panneau d'affichage a été installé et est fonctionnel. Les Aiglons remercient la municipalité.

- **Projet centrale photovoltaïque flottante**

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de centrale photovoltaïque flottante sur 18 hectares est à l'étude par une entreprise privée sur l'ancien site de la gravière dont les parcelles appartiennent à un particulier. Il semblerait que la Direction Départementale des Territoires demande que la commune modifie son P.L.U. et il serait nécessaire de faire une étude environnementale, ce qui aura un coût supplémentaire. La personne responsable de ce dossier viendra présenter le projet et expliquera, entre autres, les retombées économiques pour la commune.

- **Repas des anciens**

M. le Maire informe que le repas des Anciens se déroulera le dimanche 20 octobre prochain, avec le même traiteur, M. David Da Costa, et avec le même orchestre. Se proposent pour le service : M. le Maire, Mme STALARS, Mme VALADE, Mme TRAMBOUZE, M. DUCROS, Mme PERRET, M. LAREURE, Mme RENARD, M. ALEX. Cette année, les jeunes conseillers étant trop jeunes, n'aideront pas au service.

- **Intervention de Madame PERRET**

Elle souhaite faire un point sur le personnel du service technique. Monsieur DUCROS l'informe qu'actuellement l'équipe est composée de deux agents titulaires et de cinq agents contractuels. Madame TRAMBOUZE demande si la commune a reçu des candidatures suite à l'annonce parue pour recruter un agent aux espaces verts. Monsieur DUCROS lui répond que des candidatures sont arrivées en mairie, elles doivent être étudiées mais peu de profils correspondraient aux critères recherchés.

- **Intervention de Madame RENARD**

Elle souhaite savoir si des personnes se sont manifestées pour reconstituer le bureau de l'intersociété. Madame VALADE lui répond que suite à la réunion de l'intersociété où le Président et les membres du bureau ont informé de leurs démissions, il a été convenu de convoquer tous les Présidents des associations le 7 novembre prochain. Ainsi, cette réunion permettra d'élire un nouveau Conseil d'Administration qui procèdera en second temps à l'élection du nouveau bureau.

Elle demande si une dérogation a été demandée pour les engins agricoles sur la Route Départementale Montée des Heures. Monsieur le Maire lui répond qu'il sera difficile d'avoir cette dérogation et qu'il serait plus judicieux de demander à la police de ne pas verbaliser les engins agricoles puisqu'il n'y a pas d'autres voies possibles.

- **Commission fleurissement**

Monsieur LAREURE informe que le classement des remises des prix des maisons fleuries a été réalisé. La remise des prix aura lieu le samedi 16 novembre à 11h00. Il remercie tous les membres de cette commission pour leurs implications.

- **Intervention de Monsieur BRAS**

Concernant la mutuelle village, il demande si nous avons la connaissance du nombre d'adhérents et si cette mutuelle est avantageuse. Monsieur le Maire lui répond que nous ne connaissons pas le nombre de souscripteurs mais cette question leur sera demandée. Il semblerait qu'elle soit assez avantageuse.

## RAPPEL DE DATES

- Repas des anciens : dimanche 20 octobre 2024
- Prochain Conseil Municipal : lundi 21 octobre 2024 à 20h00
- Remise des prix fleurissement : samedi 16 novembre à 11h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

André ALEX